



**DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES**

Dossier suivi par Loïc PLUSQUELLEC  
Email : loic.plusquellec@chamonix.fr  
Tél : 04 50 53 75 20

**Nos Réf** : LP/CB

**COMITES DE VILLAGE 2023**

**LES PELERINS - LES FAVRANDS – LES GAILLANDS  
LES BARRATS**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 202**

**Présents :**

- Aurore TERMOZ – 1<sup>re</sup> Adjointe – Service aux personnes et Finance
- Jonathan CHIHI – RAVANEL – 2<sup>ème</sup> Adjoint – Relation Administrative et Participation citoyenne
- Bernard OLLIER – 5<sup>ème</sup> Adjoint – Aménagement, Environnement, Énergie renouvelable
- Michèle RABBIOSI – 6<sup>ème</sup> Adjointe – Vie quotidienne et Protocole
- Patrick DEVOUASSOUX – 8<sup>ème</sup> Adjoint – Travaux
- Elisabeth ALVARINAS – 9<sup>ème</sup> Adjointe – Aînés
- Elisabeth CHAYS – Conseillère déléguée – Administration générale
- Marie-Noëlle FLEURY – Conseillère déléguée – Sport, Économie circulaire, Déchet
- Philippe CHARLOT-FLORENTIN – Conseiller municipal – Transport et Mobilité
- Hervé VILLARD – Conseiller municipal – Transition écologique et énergétique

### Services:

- Julien TOURRAL – Cabinet du Maire
- Loïc PLUSQUELLEC – Directeur des infrastructures et des services techniques
- Patrice VAGNET – Directeur adjoint des infrastructures et des services techniques
- Intervenant extérieur – CHAMONIX MOBILITÉ

### Excusés :

- Éric FOURNIER – Le Maire
- Charlotte DEMARCHI – 3<sup>ème</sup> Adjointe– Logement
- Karine MIEUSSET – 4<sup>ème</sup> Adjointe – Ressources humaines et Tourisme
- Claude JACOT – 7<sup>ème</sup> Adjoint – Sécurité et Montagne
- Elodie BAVUZ – Conseillère déléguée – Suivi investissement
- Laurent COLLIGNON – Conseiller délégué – Forêt, Agriculture, Moyenne montagne
- Jean-Michel COUVERT – Conseiller délégué – Urbanisme
- Léa DEVOUASSOUX – Conseillère déléguée – Communication
- Juliette MARTINEZ – Conseillère déléguée – Culture et Animation
- Aurélie BEAUFOUR – Conseillère municipale – Sport
- Pierre CARRIER – Conseiller municipal
- Yvonick PLAUD – Conseiller municipal
- 



Patrick DEVOUASSOUX, responsable des conseillers de secteurs, ouvre la séance et remercie tous les riverains, élus et personnels de services présents. Il précise l'importance de pouvoir à nouveau échanger avec la population sur des sujets de vie locale.

Il aborde ensuite les grands projets et chantiers en cours (diaporama ci-joint).

## PROJETS POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

- Amélioration des transports publics
- Centenaire des Jeux Olympiques de 1924
- Logements
- Fibre optique

## COMMUNICATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- Réunions publiques :  
Pôle d'excellence des sports de montagnes  
Centre de tri postal  
OAP des Saubérands
- Enquêtes publiques :  
Cimetière d'Argentière  
Révision du PLU  
Règlement Local de la Publicité Intercommunal (RLPi)
- Élections Européennes le 9 Juin 2024

Plus d'informations vous seront données dans vos boîtes aux lettres

## RÉALISATIONS FAITES OU EN COURS EN 2023

- Ouverture de la Maison du village et de l'agence postale communale
- Aménagement du parcours sportif seniors
- Réhabilitation d'une partie de la piste de bobsleigh des Jeux Olympiques

## RÉALISATIONS A PARTIR DE 2024

- Reconstruction du pont des Piolets
- Végétalisation de la cour de l'école Jacques Balmat et rénovation énergétique du gymnase
- Aménagement des logements des Favrand, des Lierres et « l'escapade paradis » (livré en 2024)

## Débat : questions / réponses

### SÉCURITÉ

Malgré l'aménagement de la Route des Pèlerins, beaucoup de véhicules prennent le sens interdit (surtout depuis la Régie des Eaux) et le stationnement sauvage est récurrent. Idem pour la Route des Gaillands (dans le sens les Bossons – Chamonix). De plus la vitesse de véhicules est excessive.

La Commune est elle aussi touchée par le problème de recrutement de ces agents. La Police sera plus vigilante sur ce secteur. Nous savons tous qu'en période de grosse affluence le problème sera toujours récurrent, peu importe les verbalisations ou les mises en fourrière. Notre vallée est très convoitée et l'objectif de la Mairie est de régulariser le touriste dit « journalier » ainsi que les grosses manifestations qui apportent nuisances sonores et problèmes de stationnement dûs au flux importants de touristes. Les services de la commune vont étudier la mise en place d'une vitesse à 30km/h tout le long de la Promenade Marie Paradis comme pour la Route des Gaillands.

Le stationnement des camping-cars ainsi que celui des camions « maison » est un réel problème dans la Vallée de Chamonix (incivilités, agressions verbales, alcoolisation des individus, chiens divagants, déchets, vidanges sauvages des WC ...). Existe-t-il un emplacement de stationnement pour ces véhicules ? Quelle est la réglementation ?

Les camions « maison » peuvent s'installer au camping des Molliaasses. Seul ce site leur est réservé. Les polices environnementale et municipale sont limitées devant ce problème qui est en constante augmentation à cause des réseaux sociaux et des nouvelles applications. Il faut que le Préfet soutienne la Mairie de Chamonix dans ces actions. Des aires de services pour camping-cars ont été réalisées pour résoudre les problèmes de salubrité. La première est située à côté du Carrefour Market et la seconde au Parking de Lognan. Au parking du Centre-Ville, la Mairie est en cours de rachat d'un terrain pour créer une plateforme camping-car.

### AMÉNAGEMENT PUBLIC ET ENTRETIEN

Aux Pèlerins d'en haut que pouvez-vous nous dire sur le projet du centre de tri dans la zone artisanale ?

Tout d'abord la Maire précise qu'elle a pris en considération toutes vos réclamations. La Mairie réfléchit aux enjeux et aux alternatives possibles, mais rien n'est encore arrêté.

Qu'envisage la Mairie pour le torrent des Tissourds qui est très encombré et qui inonde Chamonix Bus ?

L'entretien de l'Arve et de ces affluents incombe à SM3A. Depuis les gros dégâts lors des intempéries du 14 novembre, un gros entretien va être effectué. Nous suivrons l'évolution.

Quelle action a engagé la Mairie pour l'augmentation des locations de vacances style Airbnb ?

La Mairie a signé une convention avec Airbnb pour pouvoir avoir accès à leurs données. C'est un outil limité mais qui permet de cibler ceux qui en font le commerce. Quand nous auront récolté toutes les données nécessaires nous pourrons mieux agir.

## TRANSPORT ET MOBILITÉ

<p>Certains endroits de la piste cyclable sont dangereux : les barrières des chicanes sont trop resserrées sur l'avenue M. Paradis et il y a un manque de visibilité. De plus, beaucoup de piétons, de maman avec des poussettes, des personnes avec des chiens empruntent la voie cyclable à la place du trottoir, Qu'est-il prévu pour empêcher cela ?</p>	<p>Le but des barrières est de faire ralentir les vélos au niveau des arrêts de bus et d'empêcher les voitures d'accéder à la voie douce. Les chicanes ont été espacées réglementairement entre 1.50m à 1.60m. On pourra requalifier les croisements où la visibilité est toujours insuffisante. Des panneaux sont mis en place pour informer les utilisateurs que la voie cyclable est réservée uniquement aux cyclistes. La piste cyclable doit être utilisée pour les déplacements doux et non pour les cyclistes confirmés. Il faut tolérer que cette voie soit utilisée par des familles et des piétons si la sécurité est respectée.</p>
<p>Pourquoi avoir retiré l'arrêt du Fond des Gires ?</p>	<p>Cet arrêt faisait doublon et engendrait des nuisances pour les riverains. Il a été déplacé vers la médiathèque.</p>
<p>Que pouvez-vous nous dire sur la carte Via Cham et les transports ?</p>	<p>Toutes les cartes Via Cham seront valables jusqu'à fin février 2024 pour ceux qui ne l'ont pas encore renouvelée. Elle sera toujours gratuite pour les enfants scolarisés jusqu'à leurs 18 ans révolus. Nous sommes toujours en réflexion pour la gratuité des seniors (à partir de quel âge). La carte vous permet l'accès gratuit au train et bus ainsi que des réductions dans différents sites.</p>
<p>Difficulté d'accéder au centre-ville pour les infirmières et l'ADMR.</p>	<p>Les infirmières à domicile ainsi que l'ADMR ont par la Mairie une facilité d'accès à la zone piétonne mais comme tous les usagers de route le stationnement est réglementé.</p>

Il est 22H00, clôture de la séance.

Conseiller de Secteur

M. Patrick DEVOUASSOUX

